

Didier Minot + Jean-Claude Boual pour le CAC

## Compte rendu de la première réunion de concertation

13 décembre 2017

Ce compte rendu, retranscription de notes manuscrites, reprend schématiquement les interventions principales, mais pas toutes. Il n'a pas de caractère officiel. Environ 60 à 70 personnes étaient présentes dont une dizaine pour l'administration, et une quarantaine d'organisations ou coordinations associatives.

### Jean-Benoît Dujol, directeur de la DJEPVA

Je voudrais saluer les représentants du monde associatif, les associations de collectivités qui sont présentes (AMF et RTES) et les différents ministères représentés ici (notamment culture, emploi, ville, justice, finances...).

Le premier ministre a jeté les bases d'une politique ambitieuse et renouvelée de la vie associative. Plusieurs mesures ont été annoncées :

- un temps fort autour de l'engagement,
- une programmation des crédits du programme 163 relatif à la vie associative
- le prolongement du crédit d'impôt de la taxe sur les salaires et l'allègement des charges patronales à partir de 2019
- un abondement de 25 millions du FNDVA,
- le déploiement de l'accélérateur de l'innovation sociale
- la mise en place du compte d'engagement citoyen
- la création de services numériques pour simplifier la tâche des responsables associatifs
- le développement de plateformes numériques favorisant l'engagement bénévole

Le plus important était dans le lancement d'une concertation, le gouvernement veut aller plus loin pour aboutir à des politiques co-construites. Ce travail s'articule avec les 2 groupes de travail mis en place au sein du Conseil supérieur de l'ESS autour de la construction d'une stratégie de développement de l'ESS et du soutien à l'innovation sociale. Le but est de parvenir à des mesures rapides, ce qui n'exclut pas un travail dans la durée.

Cette réunion est pilotée à trois avec Christophe Itier, Haut commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, et Philippe Jaschan, président du Mouvement Associatif. Nous proposons de mettre en place des groupes de travail thématiques sur chacun des thèmes énoncés par le Premier ministre :

- une politique renouvelée d'appui et d'accompagnement aux associations
- le soutien au développement des activités d'utilité sociale
- la reconnaissance du bénévolat et l'engagement

Chaque groupe sera piloté par un binôme avec un rapporteur issu du monde associatif et un fonctionnaire. Un comité de pilotage rassemblera les rapporteurs et les trois organisateurs de cette réunion. Les propositions seront soumises à l'avis du HCVA (Haut comité à la vie associative). Sur le calendrier, des réserves ont été émises sur les contraintes de temps. Le Premier ministre a posé l'ambition d'un dialogue civil renouvelé, ce qui ne nous interdit pas de continuer après le 14 février, jour anniversaire de la Charte d'engagements réciproques.

### Christophe Itier, Haut Commissaire à l'ESS et à innovation sociale

Du côté de l'ESS, une feuille de route a été définie depuis la mi-septembre au sein du conseil supérieur de l'ESS pour un pacte de croissance de l'ESS. Les travaux ont commencé, leur résultat a été décalé à mi-février

pour tenir compte de cette concertation. Le calendrier est serré, mais il faut poser une stratégie. Le quinquennat se joue dans la première année. Nous sommes invités à avoir une cohérence entre ESS et vie associative car tout n'est pas dans tout. Si l'ESS a basculé de Bercy à Nicolas Hulot c'est significatif. Nous devons être au rendez-vous du projet de loi de finances 2019 avec des mesures de court terme. Mais certains sujets demandent un approfondissement et du moyen terme. On ne peut pas se contenter d'un empilement de mesures, il faut poser une stratégie de développement. Les acteurs de la vie associative attendent de nous d'avoir une vision, une vraie dynamique. Le Président de la République a mis la société civile au cœur de son projet politique.

## Philippe Jaschan, président du Mouvement Associatif

*Je suis ravi d'ouvrir cette séquence et de faire le pari du dialogue et de la co-construction. La concertation n'était pas gagnée. Malgré l'affichage de la société civile, nous n'étions pas rassurés sur la représentation de la vie associative dans ce pays par les premiers messages, qui n'allaient pas dans ce sens. Nous sommes prêts à y aller avec un message de confiance dans le sens que les « associations sont des agents de confiance dans la société » comme l'a souligné M. Blanquer.*

*Les décisions prises sur un certain nombre de questions, notamment sur les contrats aidés, n'ont pas constitué une preuve de confiance. L'ambition est de donner une impulsion forte et d'assainir les relations. Nous avons pour cela la Charte d'engagements réciproques, la loi ESS et la circulaire Valls. Ces textes donnent des principes, nous devons en faire le bilan. Nous souhaitons que la force que représentent les associations soit reconnue : c'est le premier instrument de la transition écologique. C'est aussi une capacité de résilience face aux multiples enjeux écologiques, économiques et sociaux. La diversité du monde associatif est un atout qui fait sa force. Il est essentiel de la prendre en compte. Une seule mesure ne peut pas suffire. L'engagement est le fil rouge qui unit les associations dans leur diversité, avec des formes d'actions différentes. Le dialogue doit être serein. Il faut renouveler ou impulser le partenariat, le dialogue entre le gouvernement et les associations.*

*L'année 2018 sera difficile. Nous avons besoin d'une politique stable. Les associations ne peuvent plus être la variable d'ajustement. Le choc de confiance promis aux entreprises est également nécessaire pour les associations. Nous avons aussi besoin d'une politique d'accompagnement plus accessible. Par ailleurs, le bénévolat associatif est soumis à de plus en plus d'exigences. On n'a pas l'outillage pour accompagner les associations. Nous avons besoin de libérer le potentiel d'innovation, avec le droit à l'erreur, en soutenant l'expérimentation. Nous avons un calendrier serré. Je suggère qu'on travaille en deux temps.*

## Débat général

**Jean-Claude Boual. (CAC)** Nous souhaitons un dialogue positif qui débouche sur des mesures concrètes. Le calendrier très serré ne permettra pas de régler tous les problèmes. Nous devons faire face à une situation qui n'est pas récente. Depuis 15 ans on observe une baisse des subventions et un accroissement des appels d'offres. On ne réglera pas cela en un mois.

Par ailleurs, notre pays compte de 11 à 18 millions de bénévoles, selon les sources, avec 1,3 millions d'associations. Il faut en tenir compte. Le travail doit porter sur toutes les associations et pas seulement les grandes associations qui constituent l'économie sociale et solidaire. Il faut prendre en compte les 1,2 millions d'associations qui n'ont pas de salariés. Ce sont les petites associations qui tiennent la société, avec des moyens souvent très limités. La société civile, ce sont ces 18 millions de bénévoles. Bien entendu, la question du financement par les autorités publiques est très importante. La charte d'engagements réciproques et la circulaire Valls sont des textes essentiels, auxquels nous avons d'ailleurs contribué.

**Roger Sue (FONDA).** Il faut prendre en compte la transformation des fonctions des associations eu égard à l'économie de la connaissance. Il serait nécessaire de réfléchir à la place des associations dans la formation. La loi de 1971 avait posé le principe de l'éducation permanente. (...). Il y a une attente pour une politique de long terme. Par ailleurs, il faut cultiver la vie associative dès l'école, avec des formes d'engagement et de validation. L'engagement dépend de sa précocité. Il faut rendre visible le dialogue civil. Le Président de la République a mis en avant la société civile. Je propose, la mise en perspective qui a toujours manqué, le financement de l'ensemble des associations, l'engagement qui dépend de deux facteurs, la tradition

familiale et la précocité (dès l'école) avec validation et la possibilité de valoriser le dialogue civil qui est invisible.

**Denis Massiglia (Président du CNOSEF).** Le point commun c'est l'engagement associatif. Le projet associatif demande confiance et respect. Si les associations s'arrêtaient de fonctionner [tout s'arrêterait]. Le projet associatif doit vivre en tant que tel. Les appels à projets ne le respectent pas. Je n'aime pas les appels à projets. Tout cela n'est pas qu'une question de moyens, mais aussi de respect.

**Marie-Claude Martel (COFAC).** La loi de 1901 est une loi de liberté du bas vers le haut et non l'inverse. Quand on parle de libérer les énergies, il faut aussi avoir à l'esprit les violences qu'ont subi les associations du fait de la suppression des emplois aidés, des baisses de subventions. De plus, à partir du 31 décembre, les associations ont l'obligation de s'inscrire sur le registre des représentants d'intérêts. Je vais devoir remplir un tableau avec de nombreuses pages chaque fois que je rencontrerai un député, rien que pour le « reporting », il faut un demi-poste. Cela est impossible. Nous devons poser ce problème.

**Patricia Andriot (RTES).** Il convient de ne pas oublier les collectivités, qui sont les principaux partenaires des associations. Il faut aller jusqu'à la remise en cause des appels d'offres et les appels à projets, car cela rentre en concurrence avec la dimension des projets associatifs.

Il ne faut également pas oublier la dimension européenne. Il y a une spécificité française qui doit être reconnue au niveau européen et préservée. Au niveau européen on ne reconnaît que la dimension économique des activités ou sa dimension réparatrice. Les associations doivent être reconnues comme des contributeurs et pas seulement comme des réparateurs.

**Christophe Itier.** Je suis obligé de partir à une autre réunion. Mon conseiller Yann Jozeau va continuer avec vous. Il était jusqu'à il y a peu directeur de la CRESS et du Mouvement Associatif des Hauts de France. Si la vie associative et l'ESS sont ici représentées, c'est qu'on veut dépasser le clivage entre les entreprises et « les doux rêveurs des associations, les 18 millions de bénévoles évanescents ». Nous faisons une politique de l'engagement pour mettre en lumière ce talent français. Il faut qu'on fasse une étude d'impact des lois.

Il faut sortir des mesures dérogatoires pour aller vers des mesures structurelles de baisse des charges, et sortir du « stop and go ». Il faut redonner de l'autonomie aux associations et aux entreprises de l'ESS, et pour cela raccourcir les délais de paiement des subventions. Il faut permettre aux associations qui font des excédents, qui sont donc bien gérées, de les conserver.

Sur la feuille de route, nous avons inscrit un pacte de croissance des entreprises de l'ESS. Nous travaillons à un accélérateur de l'innovation sociale. Autour d'initiatives qui développent l'entrepreneuriat des chômeurs de longue durée, il est possible d'agréger de façon hybride des financements publics et privés et d'élargir le droit à l'expérimentation. Sur la question européenne, vous savez que le Président de la République porte un projet de refondation. Les associations doivent être pionnières dans la refondation du projet européen. Le premier financement de la vie associative ce sont les Départements et les collectivités locales.

(départ de Christophe Itier)

**Charlotte Cossedrat (Union Nationale des asso de tourisme - UNAT).** Il faut plus de souplesse dans le dispositif de formation des bénévoles qui est pensé comme la formation des salariés et n'est pas adaptée. Je soutiens la pluri-annualité. Dans les investissements il faut inclure les infrastructures comme les bâtiments dans lesquels se déroulent les activités.

**Grégory Autier (RNMA).** Nous partageons les propositions du mouvement associatif et du CAC. Il est important que les collectivités soient présentes. Passons à l'action. Nous avons 7 semaines pour travailler.

**Christine Tellier (UNIOPSS).** Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais insister sur la violence ressentie avec la suppression des emplois aidés. Il faut également insister sur la différence entre l'entreprise, qui a toute sa place, et le modèle bénévole, qui a toute sa place également. Il y a beaucoup de travail à faire sur la reconnaissance et l'utilité sociale des associations, qui sont au cœur de la société française. Ce que font les associations, notamment les petites associations, fait partie de notre identité française. Nous pouvons redresser la situation par rapport aux appels à projets, qui sont en contradiction avec nos projets associatifs. La sectorisation du secteur public est aussi une difficulté très grande. Le droit européen ne reconnaît que l'entreprise et le bénévolat et va imposer des usines à gaz comme le « reporting ». Sur chacun des 3 axes, il manque la dimension européenne et l'articulation entre l'ESS et les associations.

Jean François Serres (réfèrent MONALISA). Il y a urgence à agir pour la cohésion sociale en raison de l'augmentation des inégalités. Le travail associatif ne se réduit pas au marché. Le fait associatif, c'est décider ensemble sur les territoires.

**Daniel Fredout.** (Confédération des MJC) Confiance, reconnaissance, respect. Nous devons avoir ce triptyque. C'est la condition préalable de la réciprocité. Il ne faut pas se tromper de levier. Prendre ce prisme, c'est sortir de l'opposition avec les petites et moyennes associations

**Élisabeth Pacot (France bénévolat).** Insiste sur l'engagement précoce et sur le temps long.

**Alain Cantarutti (centres sociaux).** Le dialogue civil. Il faut et oser expérimenter une autre façon de dialogue. Les marchés publics, leur développement nient la spécificité du projet et de l'autonomie associative.

**Arnaud Schwartz (France nature environnement).** Ce qui se discute ici se discute aussi dans les organisations environnementales. Il faut passer à l'action.

**Didier Minot (CAC).** Il faut aborder la question du financement avec une vision d'ensemble. Le gouvernement a dit que les contrats aidés constituent une subvention cachée. Soit. Mais cela représente de l'ordre de 1 milliard d'euros de subventions indirectes supprimées en l'espace de 2 ans, puisqu'on est passé d'une enveloppe de 4,1 milliard en 2016 à 1,4 milliards en 2018, alors que les emplois aidés associatifs représentent le tiers du total. Nous recevons des centaines de témoignages d'associations qui ferment et d'actions qui s'arrêtent. Par exemple Femmes Relais à Seine-Saint-Denis réalisaient un travail essentiel de lien social. Si l'on veut éviter l'écroulement de pans entiers de l'action associative, il faut compenser cette perte. Or les collectivités ne pourront pas prendre le relais, compte tenu de la réforme fiscale en préparation. Il faut donc que l'État s'implique.

**Jean Benoît Dujol.** Je savais bien qu'on n'échapperait pas à une intervention sur les contrats aidés. Cela fait partie des questions à voir dans le 2<sup>e</sup> groupe de travail.

**XXX Ruhl (CNAJEP).** Les associations, ce sont des citoyens qui se regroupent. Il y a des questions qui peuvent être abordées en complément des 3 axes, dès lors que la volonté existe. Il faut s'entendre sur ce qu'est la co-construction, chacun à sa place. Cela semble être un élément déterminant pour l'avenir.

**Yann Joseau (Haut Commissariat).** 2-3 choses. Il y a des acquis, la charte, la circulaire Valls. La question est celle de la mise en œuvre. Sur la gouvernance, il y a des choses à faire, y compris au niveau départemental. Le mois de mars, c'est un point d'étape et non un point d'arrivée.

## Méthode et calendrier

**Jean Benoît Dujol.** Nous avons identifié 3 thèmes, l'accompagnement, soutien et la société d'engagement. Un point d'étape sera fait en février, comme une première conclusion de nos travaux. On peut inclure beaucoup de choses dans ces 3 thèmes, sauf peut-être l'Europe. Nous proposons deux réunions par thèmes :

- Accompagnement : 10 janvier matin et 15 février matin
- Financement : 16 janvier après-midi et 13 février après-midi
- Bénévolat : 18 janvier après-midi et 15 février après-midi

Une séance de conclusion aurait lieu le 20 février après-midi le 21 février matin.

Les représentants de chaque organisation peuvent être différents dans chacun des groupes de travail. Pour chaque groupe, nous avons imaginé un rapporteur issu du monde associatif et un fonctionnaire DJEPVA, qui fait le compte rendu.

**Grégory Autier.** Pour les gens qui viennent de province on pourrait avoir des regroupements des journées entières.

**Jean Benoît Dujol et Philippe Jaschan.** On va regarder ça. Donc les dates ne sont pas définitives.

**Arnaud Schwartz (FNE)** Il faut arriver à des mesures que l'on porte à l'arbitrage. Chacun peut faire des contributions des différents groupes.

**XX.** Il va être difficile, en 2 fois 3 heures, de traiter tous les sujets qu'on veut aborder. C'est même une mission impossible.

**Didier Minot.** On pourrait proposer que ceux qui le souhaitent fassent à l'avance des contributions écrites, avec l'exposé des motifs et propositions, qu'on ferait circuler, éventuellement par Framadate, afin que les réunions des groupes de travail ne soient pas des séances de « brainstorming » mais débouchent sur des décisions qui auraient fait l'objet d'une discussion préalable.

**Jean Benoît Dujol.** D'accord, à condition que ce soit entre 2 réunions avec des notes relativement concises.

**Morgane Dor.** Il faut que l'Association des Départements de France soit présente, car elle joue un rôle déterminant dans le domaine de l'action sociale.

**Robert Baron (Uniformation).** Nous devrions avoir l'appui de la DARES pour avoir des chiffres. Par ailleurs, il faudrait croiser une réflexion avec celles sur la formation professionnelle. On risque un alourdissement des contraintes des entreprises en matière d'apprentissage.

**Jean Benoît Dujol.** C'est compliqué de croiser. Développons notre propre réflexion et on verra.

**Brieuc Guimard (MRJC).** Il faut identifier les sujets qu'on veut traiter à court terme. Si on nous assure que les autres sujets vont être traités après, d'accord [pour ce travail en 2 temps]

## Précisions sur les questions abordées

**Philippe Jaschan.** La dimension européenne peut être traitée dans les trois groupes. On doit partir de la Charte d'engagements réciproques. Avec le tour de table, très riche, on a les éléments pour une élaboration de propositions de qualité. Ce travail peut à contribuer mieux partager une meilleure connaissance, et une culture de la réalité du monde associatif, notamment au niveau interministériel. Je propose de discuter du périmètre des groupes en précisant les questions qu'on souhaite y voir aborder.

**Béatrice Delpech (UFC Que Choisir).** La mise aux normes des locaux pour les associations recevant du public est impossible à satisfaire pour des petites associations.

**Sébastien Ardisson (coordination Sud).** Il faudrait aborder la question des Communs. Par ailleurs, la question de la protection des citoyens dans leur engagement est une question importante.

**Chantal Jannet (UNAF).** Sur la valorisation du bénévolat on reste flou.

**Éric Mazière (Ligue de l'enseignement).** Il faut travailler avec le CNFPT

**Jean-Claude Boual.** Il faut traiter des restrictions aux droits des associations et de libertés associatives. La question est très actuelle par rapport au délit de solidarité. On a intérêt à lister les sujets qu'on veut aborder. Sur la question des marchés publics on doit avoir besoin de plus de temps.

**Irène Péquerul (Francas).** Avoir un regard transversal, territorial, national et européen. Il y a 2 termes qui n'apparaissent pas : meilleure connaissance de la vie associative et évaluation.

**Morgane Dor (UNIOPSS).** Au conseil supérieur de l'ESS, les mots d'utilité sociale, d'intérêt général, d'impact social font l'objet de beaucoup d'acceptions différentes. Il faudrait définir les termes.

**Didier Minot.** Il faut discuter d'une politique globale de l'emploi associatif. Depuis plusieurs années on observe une dégradation des conditions d'emploi avec une multiplication des contrats courts. C'est pourquoi les organisations syndicales de salariés associatifs devraient être associées à cette discussion. La question des conditions d'emploi figure d'ailleurs dans la charte.

**Jean Benoît Dujol.** Oui, c'est déjà dans le groupe 2.

**Philippe Jaschan.** Les syndicats de salariés d'employeurs sont bien sûrs concernés. Il existe un chantier dialogue social qui peut se mener en plus. C'est à discuter avec les syndicats représentatifs du secteur.